

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 COMMUNE DE PRUNET

L'article 107 de la Loi NOTRE du 7 août 2015 prévoit de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales.

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet.

Le Compte Financier Unique retrace l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année 2025.



BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'année 2025 génère un excédent brut de 213 635,30 € et après l'affectation du résultat (financement de la section d'investissement), l'excédent net s'élève à 15 599,71 €.

Dépenses

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 476 304,19 €.

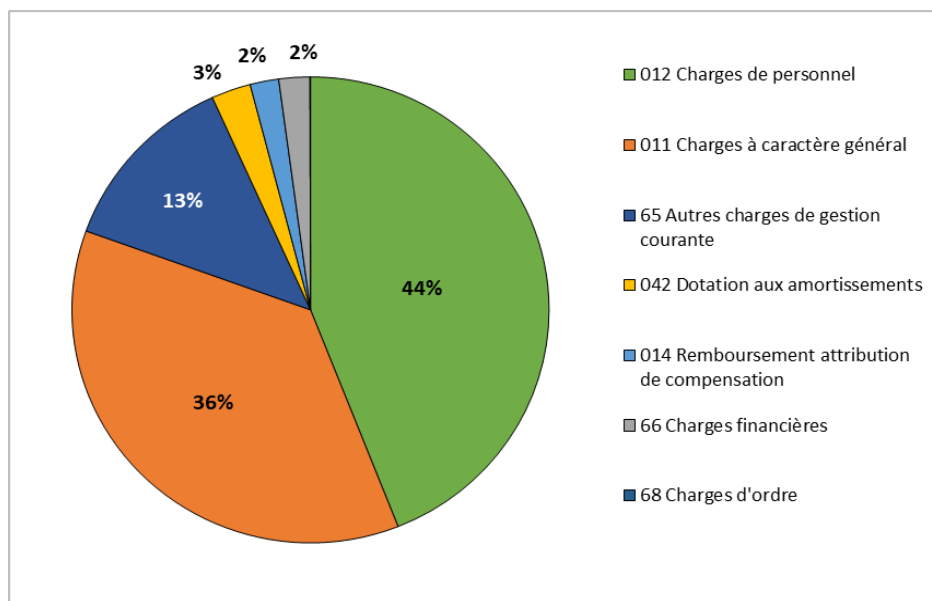
Les dépenses de fonctionnement ont baissé de 1,98 % par rapport à celles de 2024.

Les dépenses budgétaires sont soit réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à décaissement), soit d'ordre (charges exceptionnelles et dotations sans décaissement).

Elles sont regroupées en 6 catégories principales :

- 011 charges à caractère général (achat de petit matériel, entretien et réparations, assurances ...)
- 012 charges de personnel (salaires et charges sociales)
- 014 remboursement attribution de compensation
- 65 charges de gestion courante (subventions et participations, indemnités des élus...)
- 66 charges financières (intérêt des emprunts, frais de ligne de trésorerie...)
- 68 charges d'ordre (dotations aux amortissements et provisions, valeur comptable des immobilisations cédées).

Chapitre	CA 2025
011 Charges à caractère général	173 772,93
012 Charges de personnel	209 640,90
014 Remboursement attribution de compensation	9 239,00
65 Autres charges de gestion courante	60 760,76
66 Charges financières	10 026,49
68 Charges d'ordre	142,58
042 Dotation aux amortissements	12 721,53
TOTAL	476 304,19



Recettes

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 689 939,49 €.

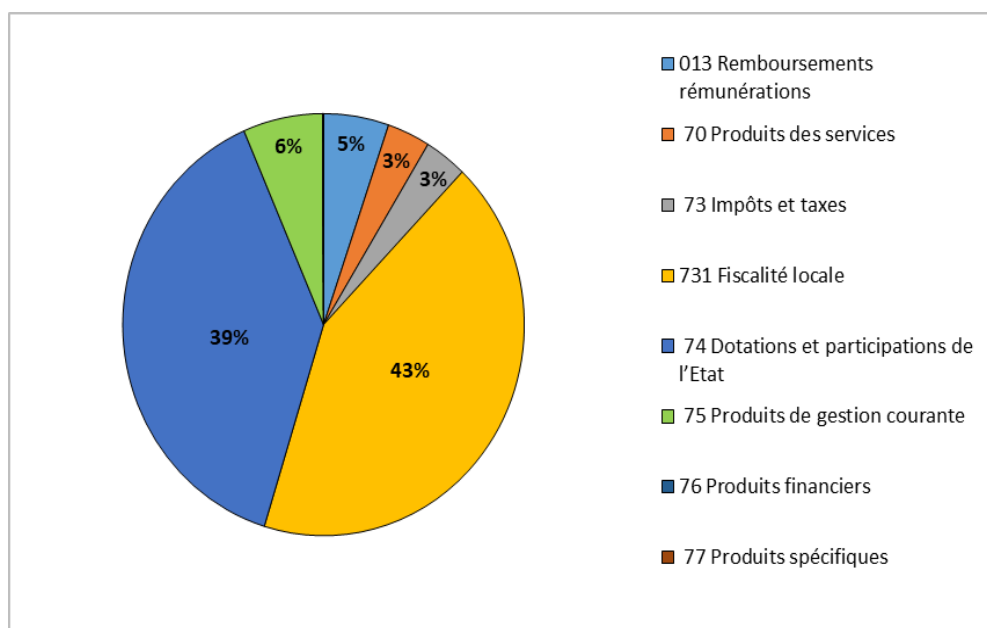
Les recettes de fonctionnement ont diminué de 17,49 % par rapport à celles de 2024.

Les recettes budgétaires sont soit réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à encaissement), soit d'ordre budgétaires (produits exceptionnels sans encaissement).

Elles sont regroupées en 8 catégories principales :

- 70 Produits divers (redevances périscolaires, redevances d'occupation du domaine public...)
- 73 Produits issus de la fiscalité locale (THRS, TFB, TFNB, taxe sur les pylônes)
- 74 Dotations et participations de l'Etat
- 75 Produits de gestion courante (revenus des immeubles et divers)
- 76 Produits financiers
- 77 Produits exceptionnels (produit des cessions...)
- 013 Atténuation des charges (remboursement rémunération du personnel, indemnité compensatrice pour agence postale)
- 002 Excédent reporté

Chapitre	CA 2025
002 Excédent reporté	0,00
013 Atténuation des charges	36 219,54
70 Produits des services	23 863,11
73 Impôts et taxes	317 815,64
74 Dotations et participations de l'Etat	267 232,17
75 Produits de gestion courante	44 193,28
76 Produits financiers	9,00
77 Produits exceptionnels	606,75
TOTAL	689 939,49



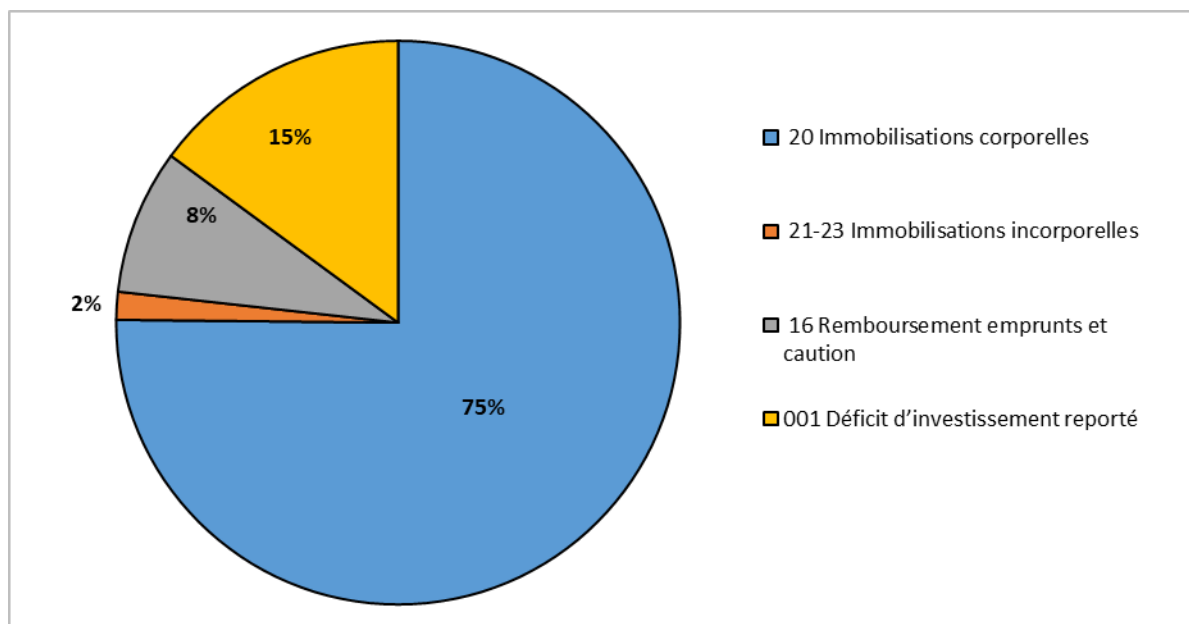
SECTION D'INVESTISSEMENT

L'année 2025 génère un déficit d'investissement de 235 080,59 €.

Dépenses

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 963 456,09 €.

Chapitre	CA 2025
20 Immobilisations corporelles	724 112,00
21-23 Immobilisations incorporelles	15 405,56
16 Remboursement emprunts et caution	80 237,96
001 Déficit d'investissement reporté	143 700,57
TOTAL	963 456,09



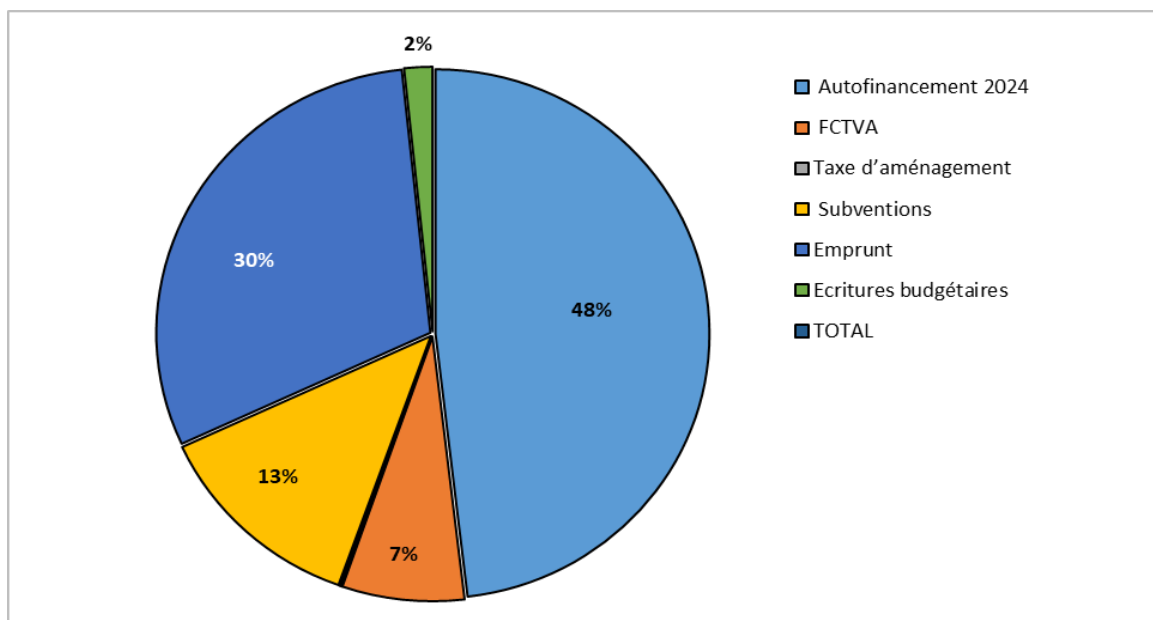
Les principaux investissements 2025 ont été les suivants :

- Rénovation de la salle multi-activités
- Travaux de voirie (Nadal, les Landes, Carrière Cave)
- Eclairage public
- Acquisitions diverses (étrave, matériel sono église et paire de but pour football)

Recettes

Les recettes d'investissement se sont élevées à 728 375,50 €.

Chapitre	CA 2025
Autofinancement 2024	350 261,79
Cautionnement reçu	0,00
FCTVA	52 468,31
Taxe d'aménagement	1 034,99
Subventions	91 888,88
Emprunt	220 000,00
Produit cession	600,00
Ecritures budgétaires	12 121,53
TOTAL	728 375,50



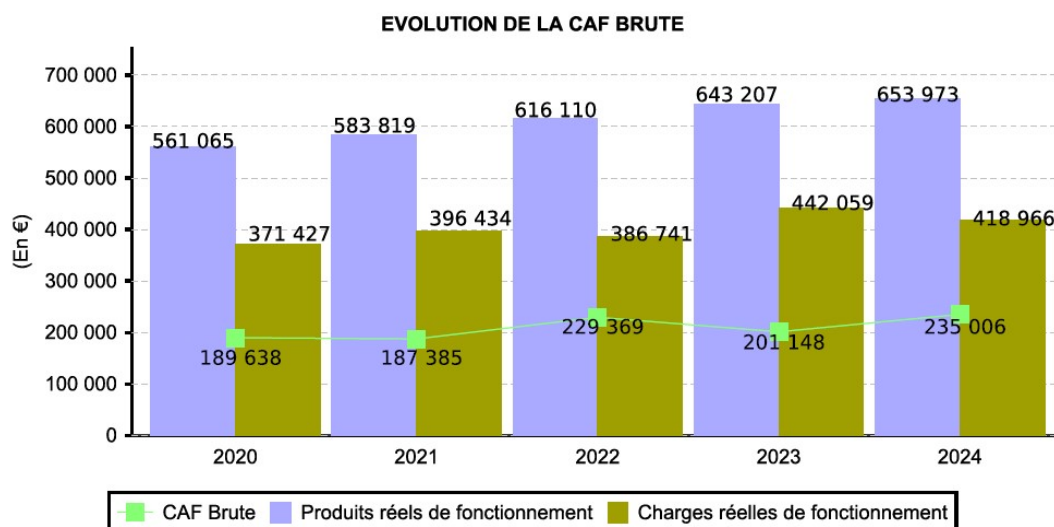
Taux d'imposition

	2023	2024	2025
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires	13,64	13,64	13,64
Taxe Foncière Bâtie	45,03	45,03	45,03
Taxe Foncière Non Bâties	110,28	110,28	110,28

Capacité d'Autofinancement (CAF)

CAF brute :

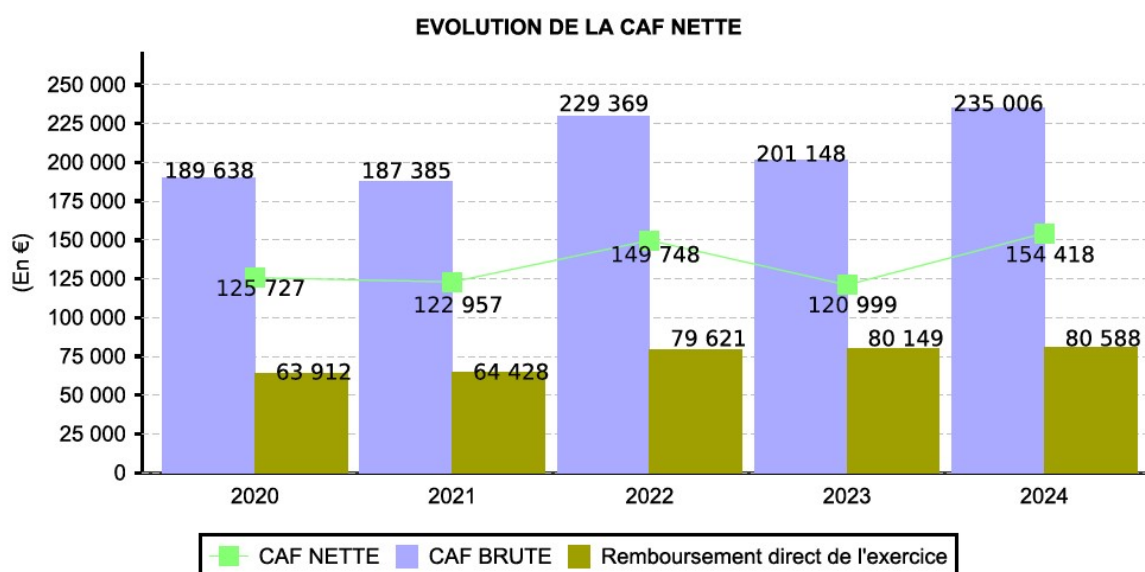
La Capacité d'Autofinancement représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisations) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.



CAF nette :

La Capacité d'Autofinancement nette représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible.

La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.



Endettement

L'encours de la dette au 31/12/2025 s'élève à 545 127 €.

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT

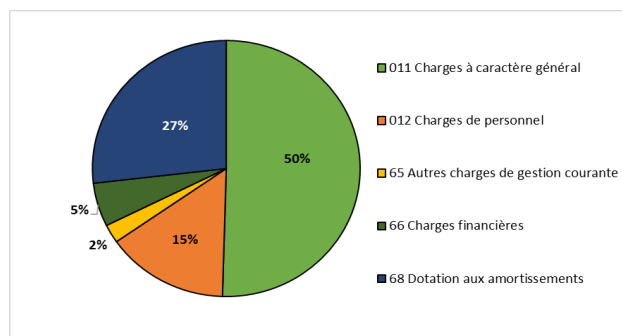
L'année 2025 génère un excédent brut de 22 698,62 € et après l'affectation du résultat (financement de la section d'investissement), l'excédent net s'élève à 11 314,34 €.

Dépenses

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 128 368,92 €. Elles ont augmenté de 32,05 % par rapport à celles de 2024.

Comme pour le budget principal, les dépenses sont soit réelles, soit d'ordre et sont regroupées en sept catégories :

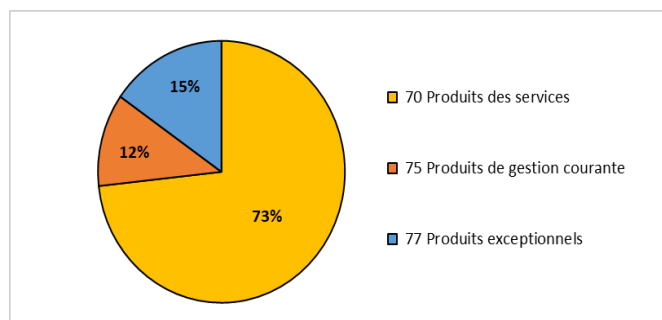
Chapitre	CA 2025
011 Charges à caractère général	64 448,14
012 Charges de personnel	18 983,92
65 Autres charges de gestion courante	2 990,34
66 Charges financières	7 027,32
67 Charges exceptionnelles	234,66
68 Dotation aux amortissements	34 277,00
Dépenses d'ordre	407,54
TOTAL	128 368,92



Recettes

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 151 067,54 €. Elles ont diminué de 0,86% par rapport à celles de 2024. Elles sont soit réelles, soit d'ordre budgétaires et sont regroupées en 6 catégories principales :

Chapitre	CA 2024
002 Excédent reporté	0,00
70 Produits des services	110 692,51
75 Produits de gestion courante	17 310,34
77 Produits exceptionnels	23 064,69
TOTAL	151 067,54



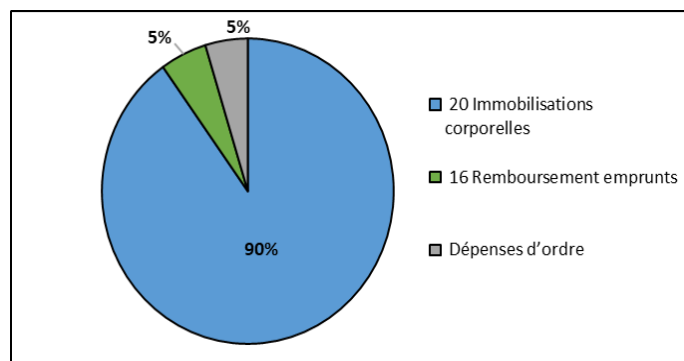
SECTION D'INVESTISSEMENT

L'année 2025 génère un déficit d'investissement de 47 384,28 €.

Dépenses

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 488 819,59 €.

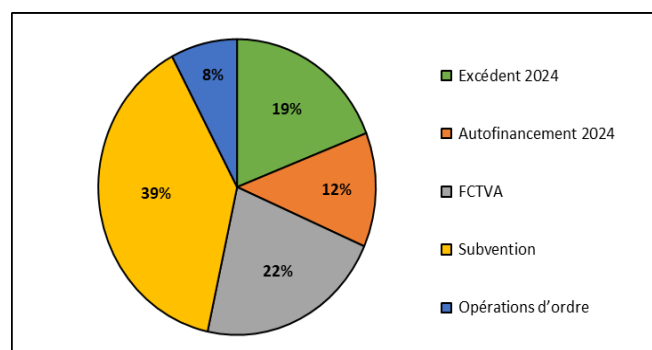
Chapitre	CA 2025
20 Immobilisations corporelles	440 526,57
16 Remboursement emprunts	25 298,02
Dépenses d'ordre	22 995,00
TOTAL	488 819,59



Recettes

Les recettes d'investissement se sont élevées à 441 435,31 €.

Chapitre	CA 2025
Excédent 2024	84 138,29
Autofinancement 2024	55 168,67
FCTVA	96 482,03
Subventions	171 369,32
Opérations d'ordre	34 277,00
TOTAL	441 435,31



Endettement

L'encours de la dette au 31/12/2025 s'élève à 256 666 €.

Le Maire,
David ERNEST